



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Centres d'information et d'orientation

Question écrite n° 9592

Texte de la question

M. Michel Cartaud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des services publics d'orientation, qui ne sont plus en mesure d'effectuer leur travail en raison de la réduction de 15 p. 100 à 50 p. 100 des budgets de fonctionnement. Il lui demande quelles mesures il compte prendre afin d'assurer un budget permettant aux CIO d'assurer un service public de qualité.

Texte de la réponse

Les dépenses de fonctionnement des services du ministère de l'éducation nationale, comme celles des autres départements ministériels, ont fait l'objet de deux annulations de crédits successives, en date des 3 février et 10 mai derniers. Cette dernière annulation concernait exclusivement les crédits déjà gelés le 3 février dernier. En ce qui concerne les services déconcentrés de l'éducation nationale, ces crédits ont été globalisés en 1991 : ainsi, depuis cette date, les crédits destinés à la prise en charge des frais de fonctionnement des centres d'information et d'orientation sont intégrés dans la dotation globale de fonctionnement de chaque académie. Il appartient donc aux autorités académiques de dégager des priorités et de prévoir à l'intérieur de l'enveloppe qui leur est déléguée la part qui pourra être consacrée aux frais de fonctionnement des CIO compte tenu des dispositions nouvelles intervenues. Face aux difficultés de fonctionnement des services, liées aux contraintes budgétaires, un recensement est actuellement effectué sur l'ensemble des dispositifs de rationalisation et de simplification administrative qui pourraient être adoptés afin de dégager de réelles économies de gestion et permettre à l'administration de l'éducation nationale d'exercer ainsi sa mission de service public dans de bonnes conditions. Toutefois, afin de remédier aux difficultés rencontrées par les services, le projet de loi de finances pour 1994 prévoit une augmentation de 15,4 p. 100 des crédits de fonctionnement des services extérieurs par rapport aux crédits disponibles en 1993.

Données clés

Auteur : [M. Cartaud Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9592

Rubrique : Orientation scolaire et professionnelle

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1993, page 4691

Réponse publiée le : 14 février 1994, page 778